EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 février à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (8, route de la Pinière – 33910 SAINT DENIS DE PILE), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 033-253306617-20230221-2023_06-DE

Date de la convocation : 14/02/2023

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN	
Madame REGIS	Ex	Monsieur DUBOUREAU	
Communauté d'Agglomération du Libournais			
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD	P
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GALAN	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM	
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD	
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN	
CDC du Grand Cubzaguais			
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE	
Monsieur TELLIER		Madame CLEDAT	
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN	
Monsieur JOLY	P		
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT	
Monsieur BLANC	P	Monsieur MIEYEVILLE	p

Titulaires		Suppléants	
CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	Ex
Monsieur DESPRES	Ex	Monsieur FOURREAU	
CDC de l'Estuaire			
Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur RENARD	R	Madame RUBIO	P
CDC de Blaye			
Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	Ex
Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	Ex
Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
Madame POIRIER	Ex	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel V = Visioconférence Ex = Excusé

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 033-253306617-20230221-2023_06-DE

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément aux articles 5.2 des statuts et 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais
Madame Fabienne FONTENEAU, Délégué titulaire de la CALI représentée par Monsieur Lionnel GACHARD, Délégué suppléant de la CALI
Monsieur Arnaud PAILLAUD, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde représenté par Madame Julie RUBIO, Déléguée suppléante de la CDC Latitude Nord Gironde
Monsieur Daniel GARD, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYEVILLE, Délégué suppléant de la CDC du Grand Cubzaguais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais
Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Gabi HÖPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la CALI
Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la CALI
Monsieur Xavier HALLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué de la CALI
Madame Laurence PEROU, Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras

Monsieur Alain RENARD, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde est arrivé en cours de séance, soit à 14 heures 39.
Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais est arrivé en cours de séance, soit à 14 heures 47.
Monsieur Jean-Franck BLANC, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais est arrivé en cours de séance, soit à 14 heures 59.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 21 février 2023, 35 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant(e) en ouverture de séance.

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 033-253306617-20230221-2023_06-DE

DELIBERATION N° 2023 - 06

Objet : Autorisation de signature d'un marché public d'achat d'ensembles routiers neufs composés d'un châssis poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention

Rapporteur : Jean-Claude ABANADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	35
Nombre de procurations	05
Nombre de votants	40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 février 2023.

Considérant que dans le cadre de l'évolution de son modèle de collecte, le Smicval a fait le choix d'augmenter ses points d'apport volontaires en dotant le territoire de bornes aériennes ou enterrées.

Considérant que pour procéder à la collecte de ces nouveaux points d'apport volontaire de façon efficiente, le Smicval souhaite procéder à l'achat d'ensembles routiers neufs composés, pour chacun d'entre eux, d'un châssis poids lourd équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention.

Considérant que compte-tenu des besoins du Smicval et des sommes afférentes, il convient de recourir à l'appel d'offres ouvert pour la fourniture de ces camions.

Considérant qu'une procédure de consultation avec mise en concurrence a été publiée au BOAMP et au JOUE le 28 octobre 2022 afin de renouveler ce marché pour une durée de 4 ans avec un maximum de 11 500 000€.

Considérant que le marché est divisé en deux lots :

- Lot 1 : Acquisition de porteurs lourds équipés de benne à ordure ménagères avec grue auxiliaire 26 tonnes
- Lot 2 : Acquisition de porteurs lourds équipés de benne à ordure ménagères avec grue auxiliaire 32 tonnes

Considérant que quatre offres ont été déposées pour les deux lots.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 03 février 2023, après analyse des offres, a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 « Acquisition de porteurs lourds équipés de benne à ordure ménagères avec grue auxiliaire 26 tonnes » à l'entreprise MANJOT ENVIRONNEMENT » pour un montant unitaire par véhicule de 337 900 € et un montant maximum de 5 100 000 € HT, selon les quantités estimatives sur la durée du marché.

Prix du candidat retenu	
Prix unitaire d'un véhicule HT	337 900€

- Le lot 2 « Acquisition de porteurs lourds équipés de benne à ordure ménagères avec grue auxiliaire 32 tonnes à l'entreprise MANJOT ENVIRONNEMENT » pour un montant unitaire par véhicule de 369 500 € et un montant maximum de 6 400 000 € HT, selon les quantités estimatives sur la durée du marché.

Prix du candidat retenu	
Prix unitaire d'un véhicule HT	369 500€

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché d'achat d'ensembles routiers neufs composés d'un châssis poids lourd, équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	32
Contre	8
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :
D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché d'achat d'ensembles routiers neufs composés d'un châssis poids lourd, équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :
Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 21 février 2023

Publié le : 27/02/2023

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE
Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 24/02/2023
Qualité : Parapheur Président SMICVAL

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 033-253306617-20230221-2023_06-DE